



JOURNÉE DE L'ÉCOLIER :
QUELS PARTENARIATS AUTOUR
DE L'ENFANT ?



Mercredi 25 septembre 2019

Collège de la Concorde
Chavannes-près-Renens

LAUSANNE RÉGION

Lausanne Région - association de **27 communes** de la région lausannoise – représente 280'000 habitants et presque la moitié des emplois du canton de Vaud (47%). Elle est organisée en commissions thématiques composées de municipaux de ses communes membres qui réfléchissent à l'échelle de la région sur des problématiques dépassant le cadre simple d'une commune.

Après avoir longuement travaillé sur l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants, puis sur la Loi sur l'enseignement obligatoire, la commission Enfance de Lausanne Région a choisi de se pencher sur la «Journée continue de l'écolier» qui soulève de nombreuses questions parmi les autorités communales. A ce titre, la commission a organisé une journée de réflexion ayant pour thème «**Journée de l'écolier : quels partenariats autour de l'enfant ?**» dont les objectifs étaient de susciter des débats et échanges sur des thématiques liées à la journée de l'écolier, ainsi que de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par la mise en réseau des partenaires locaux.

Politiques et professionnels des milieux scolaires, de l'enfance et de la jeunesse ont assisté à des conférences et participé à des ateliers thématiques afin de débattre autour de ce fil rouge de « **la journée de l'écolier** ».

UNE COMMISSION POUR L'ENFANCE

Membres de la commission Enfance de Lausanne Région

- Jacqueline Dieperink - Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne - Présidente
- David Payot - Municipal à Lausanne
- Jean-Claude Seiler – Ville de Lausanne Service d'accueil de jour de l'enfance
- Chantal Dupertuis – Municipale à Belmont-sur-Lausanne
- Claire Glauser – Municipale à Lutry
- Muriel Preti - Municipale à Jorat-Mézières
- Jean-Claude Glardon – Municipal à Bussigny
- Loubna Laabar - Municipale à Chavannes-près-Renens
- Karine Clerc - Municipale à Renens
- Anne Bourquin-Büchi – Municipale à Prilly
- Claudia Perrin – Municipale à Romanel-sur-Lausanne
- Philippe Somsy - Municipal au Mont-sur-Lausanne

PROGRAMME

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Introduction par Jacqueline Dieperink, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne et présidente de la commission Enfance, et Loubna Laabar, Municipale à Chavannes-près-Renens.

CONFÉRENCES

Deux conférences plénières ont lancé cette journée. **Fabienne Guinchard Hayward, Directrice du Service Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP)** a abordé la construction socio-historique de l'enfance ainsi que les enjeux de la participation des enfants dans la définition de leur quotidien et plus spécifiquement dans les espaces parascolaires. Elle a souligné la plus-value que cette démarche représente pour tous les acteur-trice-s.

La seconde intervention a été effectuée par **Michele Poretti, Professeur associé à la Haute école pédagogique Vaud (HEP), responsable de la filière secondaire I**. Il a présenté les résultats d'une recherche menée à Genève abordant le regard des enfants sur le cadre d'accueil aux heures de midi.

ATELIERS

Quatre ateliers ont ensuite été proposés aux participant-e-s afin d'aborder différentes dimensions relatives à la journée de l'écolier. Deux sessions successives de présentation et d'échange ont ainsi permis à toutes et tous de participer à deux ateliers selon le choix proposé :

- Inclusion dans l'accueil parascolaire : Quels défis, quels partenaires ?
- Chemin de l'école : quelles collaborations, quelles pratiques ?
- Accueil des 7-8^{ème} et au-delà : quels besoins, quelles prestations ?
- Devoirs surveillés, entre surveillance et aide à la réalisation : quelles attentes, quelles pratiques ?

Cette journée de réflexion s'est terminée après une brève synthèse effectuée par les quatre animatrices au sujet des échanges et discussions ayant émergé dans les ateliers.

LES CONFERENCES

« La participation des enfants dans l'accueil parascolaire ; une plus-value pour toutes et tous » par Fabienne Guinchard Hayward, *Directrice du Service Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP)*

Cette partie introductive suscite des réflexions sur la définition de l'enfant, la représentation que nous en avons, le rôle qu'il occupe au sein de la société et la diversité des expériences enfantines. Fabienne Guinchard Hayward met en perspective la construction socio-historique de l'enfant et l'impact de celle-ci sur le type d'éducation qui lui est proposé au sein de la société aujourd'hui et plus particulièrement dans les structures d'accueil parascolaire. Elle met l'accent sur l'état d'enfance qui relève d'une construction sociale, tant en fonction de l'époque, du lieu et de la culture – tout en variant selon les cadres sociaux. Cependant, il s'avère aujourd'hui nécessaire de **penser l'enfant comme expert de sa réalité** et de son quotidien. Il n'est pas intrinsèquement passif, mais capable de négocier, de construire du sens avec le monde qui l'entoure. Il s'agit de lui reconnaître et valoriser sa capacité à s'exprimer, à communiquer son point de vue et son expérience sur les sujets qui le concernent.

Cette considération de l'enfant en tant qu'agent actif doit donc être mise en place dans les lieux d'accueil parascolaires. Cela passe par la liberté de créer des nouveaux jeux et de nouvelles règles au sein de ses interactions, de mobiliser le matériel pour différents usages et d'investir pleinement les espaces. Ils ont besoin de créer des expériences qui leur sont propres, des règles qui correspondent au cadre ludique qu'ils élaborent collectivement. C'est à partir de petites choses très quotidiennes dans la sphère des enfants qu'ils peuvent mesurer les bénéfices de leur participation, l'impact positif de leur engagement.

Les adultes peuvent également impulser différents projets qui promeuvent le développement de ces compétences et des activités y relatives, en étant attentifs aux idées, souhaits et envies des enfants. Elle met également l'accent sur le fait que ces pratiques permettent également de consolider la dynamique de groupe et l'inclusion de chacun-e.

Ecouter et entendre les enfants c'est reconnaître

- Qu'ils sont des experts pour ce qui concerne leur existence
- Qu'ils ont la capacité de communiquer un point de vue propre et unique par rapport à leurs expériences et leurs perspectives
- Qu'ils sont des communicateurs habiles qui utilisent une gamme énorme de langages pour articuler leurs vues et leurs expériences

- Qu'ils sont des agents actifs qui influencent et interagissent avec le monde autour d'eux
- Qu'ils sont capables de faire du sens, construisant et interprétant la signification des choses dans leurs propres vies

Clark et Moss (2001) cité par Ph. Jaffé

Les bénéfices de la participation

Des enfants qui se sentent écoutés ont des opportunités pour :

- Favoriser leur sentiment de confiance en eux et développer leurs capacités à exprimer des points de vue
- Développer des compétences sociales, apprendre à gérer les conflits, à coopérer
- Favoriser l'apprentissage de la démocratie par l'exercice de la démocratie

La participation des enfants est une plus-value pour les enfants et leurs parents, pour les adultes qui ont la responsabilité de l'accueil collectif et pour la collectivité.

« **Regard d'enfants sur le parascolaire de midi ; résultats d'une étude participative réalisée en Ville de Genève** » par Michele Poretti, Professeur associé à la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP), responsable de la filière secondaire I

Michele Poretti a également pris le parti d'un **enfant connaisseur et actif dans son quotidien pour étudier le regard des plus jeunes** sur l'accueil parascolaire de midi. La recherche a été réalisée durant une année dans le canton de Genève, dans les lieux d'accueil de 13 écoles primaires. Pour récolter leur parole, les chercheurs ont soumis un questionnaire à plus de 700 enfants et ont réalisé 25 ateliers de « photo élicitation » avec 159 d'entre eux : dix photos leur étaient présentées et ils devaient choisir celles qui correspondaient au mieux à leur expérience de l'accueil parascolaire et expliquer pourquoi.

Les résultats ont démontré des expériences particulièrement contrastées entre les enfants. Pour les enfants de 4 à 8 ans, les photos les plus choisies sont celle du préau (associée aux activités à l'extérieur), celle de l'enfant qui se bouche les oreilles (bruit et sonorités) et enfin, une dame qui gronde (en référence aux pratiques disciplinaires). Pour les filles et garçons de 9 à 13 ans, c'est d'abord la dame qui gronde, puis la montre (rythmes de vie) et finalement l'assiette (contenu et qualité du repas).

Dans le questionnaire, il leur a été demandé de décrire ce qu'ils aiment ou non dans la pause de midi. **Les mots les plus utilisés par les enfants pour qualifier ce qu'ils aiment sont « jouer », « avec », « amis » et « dehors »**. A contrario, les points qu'ils apprécient le moins portent sur la nourriture et le moment du repas. On distingue donc d'un côté une perspective ludique sur la pause de midi, particulièrement appréciée et importante pour les enfants, alors que la partie repas se passe moins bien pour eux.

Les conclusions de l'enquête montrent que **l'accueil de midi soulève des enjeux multiples**, autant pour les professionnels que pour les enfants. Les appréciations contrastées de la pause de midi par les enfants s'expliquent notamment par des différences socio-économiques dans les goûts culinaires et dans les préférences pour les activités proposées dans les lieux d'accueil. Michele Poretti conclut sur la nécessité de **penser ces dispositifs de manière large, en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'accueil des enfants et en tenant compte de leur avis et leurs besoins**. Cela nécessite également de penser autrement et de s'intéresser directement à leur point de vue et à leur vécu.

ATELIER 1

INCLUSION DANS L'ACCUEIL PARASCOLAIRE : QUELS DÉFIS, QUELS PARTENAIRES

Animatrice : **Karine Clerc** – Municipale à Renens

Intervenant-e-s :

Raphaël Gerber - Chef du service de psychologie scolaire de l'État de Vaud

Valérie Moraschinelli - Directrice de la Fondation Coup d'Pouce

Laurianne Comte - Directrice de l'UAPE des Alpes à Pully

Fabienne Guinchard Hayward - Directrice du Service Partenaire Enfance & Pédagogie (PEP)

Cet atelier commence par la présentation du *Service Partenaire Enfance et Pédagogie* (PEP) par Fabienne Guinchard Hayward et de la *Fondation Coup d'Pouce* par Valérie Moraschinelli. Ensuite, Laurianne Comte explique comment l'UAPE des Alpes a mis en place l'accueil de trois enfants à besoins spécifiques dans sa structure. Pour terminer cette introduction, Raphaël Gerber présente le Service de psychologie scolaire de la Ville de Lausanne en soulignant l'évolution des prestations ainsi que la réorganisation de leur accès au regard de la mise en place progressive du concept 360°.

Quelle inclusion ?

La définition de l'inclusion est d'abord questionnée et mise en perspective au regard de ses différentes acceptions. Le concept 360 est repris à plusieurs reprises à titre d'exemple et illustre le changement opéré au sein l'institution scolaire. Le concept 360 est un profond changement de regard et de philosophie sur l'éducation

Il soulève donc un certain nombre de questions :

- *Quelle place doivent avoir les partenaires ?*
- *Quels sont-ils ?*
- *Quelles sont les compétences requises de la part des éducateur-ice-s ?*
- *Quelles sont les limites de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ?*

Si l'élève reste enfant au cours de sa journée, il rencontre au gré de son horaire une diversité de professionnel-le-s avec des missions différentes visant cependant toutes à un encadrement de qualité. **Il s'avère désormais nécessaire de penser en termes de besoins de l'enfant** pour que ses expériences quotidiennes correspondent aux différents contextes.

Quels enjeux et changements l'inclusion suscite-t-elle ?

Le principal défi que pose l'inclusion est la nécessité de **collaboration entre les différents services et professionnels dans le quotidien de l'enfant** – y compris les parents qui restent les premiers spécialistes de leur(s) enfant(s) et qu'il s'agit d'inclure en tant que partenaire central. Cette perspective permet de favoriser les regards et d'articuler les différentes grilles d'analyse des professionnel-le-s. Il s'agit également de tendre à une réelle inclusion et de se détacher de la stigmatisation du handicap encore présente aujourd'hui. Seulement, si la volonté de construction de réseaux collaboratifs relève certes d'une nécessité, elle constitue une réelle difficulté lorsqu'il s'agit de les constituer. Il s'avère donc essentiel de reconnaître les missions et compétences de chacun-e, d'ouvrir les espaces, de décroquer et bousculer les frontières, d'être créatif-ve-s, d'interpeller les autres partenaires et d'être dans une logique de co-construction continue autour de l'enfant.

Quelle collaboration avec le parascolaire ?

Considérer l'inclusion dans son acception large permet de penser la diversité des enfants et de leurs besoins. Pour cela, le défi relève de l'articulation des différents espaces et professionnel-le-s avec lesquels l'enfant est en contact au cours de sa journée. L'école est généralement l'institution centrale de l'inclusion, autour de laquelle les échanges et les projets se forment. A ce titre, la communication et la collaboration dépend trop souvent du bon vouloir des enseignant-e-s et doyen-ne-s. **Il s'agit donc de normaliser ces échanges et l'intégration directe des UAPE/APEMS dans les réseaux**, trop souvent écartés et rendus illégitimes dans ce travail. Cette perspective questionne par ailleurs le **secret de fonction des professionnel-le-s ; comment sont-ils habilités et autorisés à communiquer les informations aux différents partenaires ?**

Un réel travail de définition explicite du rôle des éducateur-ice-s dans les réseaux doit être effectué. Par ailleurs, le niveau de formation des professionnel-le-s doit être une préoccupation majeure.

Quelles solutions ?

Plusieurs solutions sont proposées par les intervenant-e-s, relevant généralement de leurs expériences personnelles ou professionnelles.

- Une UAPE a invité les enseignant-e-s à **venir partager un petit déjeuner avec les enfants et éducateur-ice-s afin de favoriser les échanges** hors de situations problématiques (là où se font généralement les rencontres entre enseignant-e-s et éducateur-ice-s).
- Les éducateur-ice-s de l'UAPE Les Alpes à Pully ont également centralisé les informations sur le cadre légal de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Ils

ont ainsi pu faire appel à un certain nombre de ressources professionnelles pour être encadré-e-s et accompagné-e-s dans ce changement.

- La formation des éducateur-ice-s constitue une condition importante pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'inclusion. Elle doit, en outre, englober des aspects de collaboration et de coordination autour de l'enfant.
- Au-delà de formations institutionnalisées, il s'agit également de prendre contact avec les professionnel-le-s et les parents selon les besoins des enfants accueillis afin que chacun et chacune développe une expertise particulière. Ces pratiques permettent, en plus du développement des connaissances et outils spécifiques, d'éviter le renforcement de la stigmatisation du handicap.
- Une demande soulevée à plusieurs reprises est l'inclusion des UAPE/APEMS dans les réseaux éducatifs, dans les échanges et les rencontres entre partenaires gravitant autour de l'enfant. De manière générale, il s'agit de décroquer les espaces et de penser la continuité de la journée de l'enfant en prenant en compte toutes les transitions.

Même si chacun-e s'accorde sur la nécessité d'une coordination autour de l'enfant, les cultures et habitudes professionnelles font que, parfois, dans le quotidien elle ne se fait pas naturellement. Chacun-e, au grès de ses constats et besoins, peut prendre les devants de manière créative pour initier de nouvelles pratiques.

ATELIER 2

CHEMIN DE L'ÉCOLE : QUELLES COLLABORATIONS, QUELLES PRATIQUES ?

Animatrice : Jacqueline Dieperink – Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne

Intervenant-e-s :

Barbara de Kerchove - Cheffe du Service des écoles primaires et secondaires Ville de Lausanne

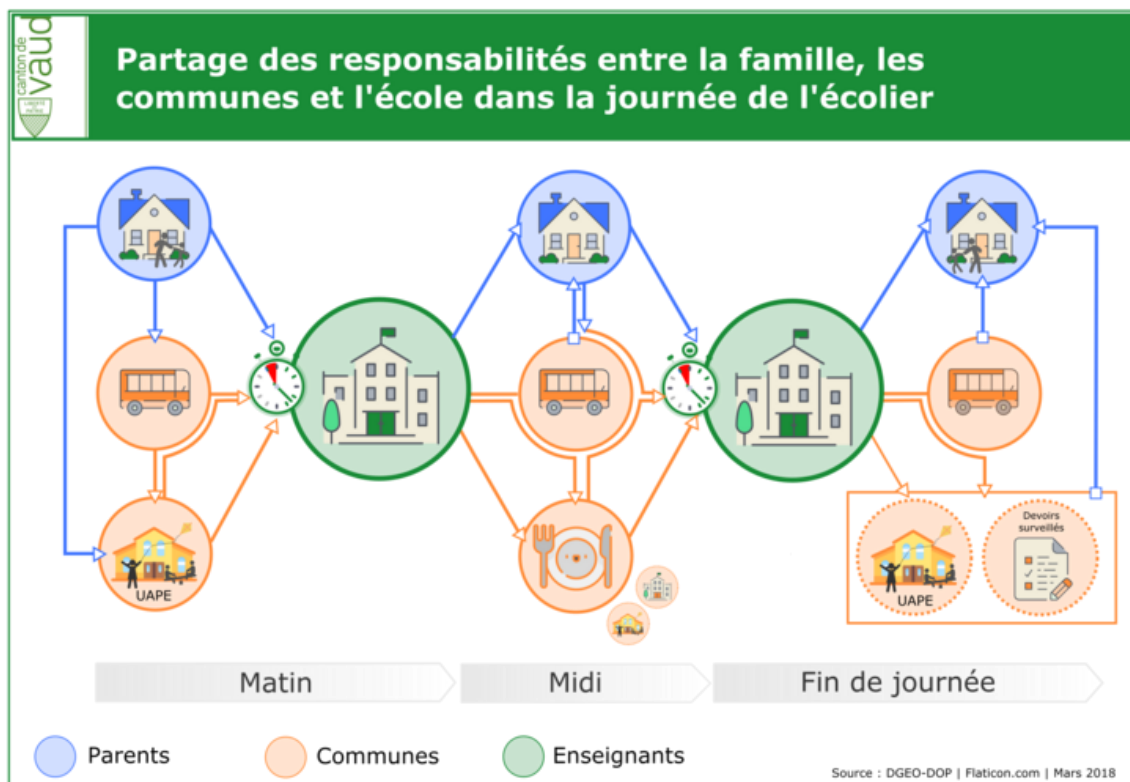
Marie-Pierre Van Mullem – Présidente de l'Association vaudoise des parents d'élèves

Gwennaël Bolomey - Coordinateur Pédibus Vaud, Association Transports et Environnement

Nathalie Jaunin - Directrice générale adjointe de la Direction Organisation et Planification (DOP), DGEO-État de Vaud

L'atelier commence par une introduction de Nathalie Jaunin qui soulève que la thématique du transport scolaire est récurrente dans les communes et au sein des établissements scolaires. En effet, elle implique une multiplicité d'acteur-rices-e-s, tels que les parents, les professionnel-le-s des milieux scolaires et parascolaires, les communautés locales, les transports et évidemment les enfants.

Le transport impose également un certain nombre de contraintes, de normes et de programmes différents. A ce titre, un rappel législatif est effectué : en dehors du temps scolaire, l'enfant est sous la responsabilité des parents, sauf si la tâche de surveillance a été confiée à quelqu'un d'autre. La multiplicité des intervenant-e-s doit aujourd'hui se coordonner pour que ce trajet soit un lieu de vie agréable, pédagogique et non anxiogène pour toutes et tous ; il s'agit de rendre attrayant le chemin de l'école.



www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/journee-de-lecolier/

Quels défis et quelles responsabilités ?

De nombreuses difficultés sont évoquées par les intervenant-e-s, dont la première concerne le cadre d'accompagnement du trajet scolaire et les responsabilités qui incombent aux adultes encadrant de celui-ci.

- *Est-ce acceptable qu'un enfant attende plus de 10 minutes seul ?*
- *Que faire si l'arrêt de bus ou de pédibus se trouve à proximité d'une route particulièrement fréquentée ?*
- *Est-ce possible pour un seul adulte d'accompagner un groupe de 28 élèves ?*
- *De quoi et de qui est-il responsable bien qu'il soit une référence adulte légitime ?*

Il s'agit donc de créer un climat et une dynamique de collaboration et de communication entre les parents, les conseils d'établissements scolaires et les enseignant-e-s. Les décisions informelles ou basées sur le simple bon sens entre les parents et l'enseignant-e ne sont plus suffisants. Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'institutionnaliser des solutions et de les concrétiser, de combler les différentes zones grises qui persistent sur le cadre des trajets scolaires et leur prise en charge.

Que représente le chemin de l'école pour les enfants ?

L'accent est également mis sur le travail d'éducation et d'autonomie que représente le chemin de l'école pour les enfants. Il nécessite cependant un accompagnement, un échange avec les adultes. Il s'agit donc pour les accompagnant-e-s de faire des trajets un lieu et moment d'apprentissages concrets et de responsabilisation de l'enfant.

Quelles inquiétudes pour les parents ?

Les trajets scolaires semblent représenter une réelle inquiétude pour les parents. La question de la responsabilité et responsabilisation des parents est également soulevée. Les parents restent, pour beaucoup d'intervenants, les garants de l'apprentissage des codes de conduite et de sécurité dans l'espace public, particulièrement sur le chemin de l'école. Par ailleurs, il n'est plus possible de se baser sur un principe de d'adulte garant ou de responsabilité collective. Une comparaison entre le contexte urbain et rural est également effectuée, en évoquant un fonctionnement qui semble plus facile et plus collectif dans les petits villages. Si ces pratiques ne peuvent se construire de manière identique en ville, un certain nombre de dynamiques de collaboration et de partage pourraient se constituer au sein des quartiers.

Quelles solutions ?

- **Le Pédibus.** L'idée est d'encadrer le trajet des enfants jusqu'à l'école par différents adultes qui se relaient en cours de semaine. L'adulte présent devient un adulte de référence légitime. Cette solution permet un partage des responsabilités et contribue au développement de la cohésion sociale. Dans certains villages et certaines villes, de nombreux parents et grands-parents sont également présents pour participer à cet encadrement et permettent de contrer des alternatives peu constructives, notamment les « parents-taxis ». Certaines entraves sont cependant soulevées, notamment la nécessité de confiance réciproque entre les parents et la difficulté des échanges dans certains quartiers entre les habitant-e-s.
- Bien que des solutions professionnalisées existent, **telles que les patrouilleuse-s ou la présence de la police**, elles ne sont et ne peuvent être instaurées partout. A nouveau, il s'agit de penser en termes de collaboration, de mise en réseau entre les différents acteur-trice-s impliqué-e-s dans le trajet scolaire.
- D'autres solutions sont évoquées, telles que la réalisation d'un « **plan de mobilité scolaire** ». Il s'agit d'une cartographie de l'école et de ses environs afin d'identifier les différents problèmes et inquiétudes autour de cet espace.
- La Ville de Lausanne a mis en place le « **permis piéton** » remis aux enfants prêts pour se déplacer seuls entre l'école ou l'UAPE et la maison. Les enfants sont accompagnés sur ce trajet puis progressivement rendus autonomes et responsables en observant leurs réactions, comment ils savent agir dans cet espace. Ce permis peut être retiré en cas de non-respect des règles.

ATELIER 3

ACCUEIL DES 7-8^{ÈME} ET AU-DELÀ : QUELS BESOINS, QUELLES PRESTATIONS ?

Animatrice : Annelise Spack – Professeure associée à la Haute école de travail social de la santé – EESP Lausanne

Intervenant-e-s :

Valérie Berset - Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants – État de Vaud

Sylvie Lacoste – Secrétaire générale de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Alfredo Garcia - Animateur socio-culturel, Centre animation socio-culturelle Palinzard Epalinges

Michele Poretti - Professeur associé à la Haute école pédagogique Vaud (HEP), responsable de la filière secondaire I

L'atelier a débuté avec une intervention de Valérie Berset qui a présenté le cadre légal vaudois sur l'accueil parascolaire. **Celui-ci offre des prestations différenciées en fonction de l'âge des enfants.** Le cadre légal cantonal relève de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) qui oblige chaque commune à offrir un dispositif d'accueil parascolaire et impose des conditions de subventionnement. Elle fixe également les modalités d'accueil sur le personnel, la santé et la sécurité et la pédagogie. Pour les élèves de 7-8^{ème}, un accueil doit être proposé durant les pauses de midi et l'après-midi (restaurant scolaire, UAPE ou APEMS), à l'exception du mercredi après-midi. **Pour les 9-11^{ème}, un accueil surveillé doit être proposé à la pause de midi.** Par ailleurs, la surveillance des restaurants scolaires est effectuée par les communes alors que les UAPE et APEMS par les autorités cantonales (OAJE).



Le cadre légal de l'accueil des 7-8 P et des 9-11 S Comment répondre à ces obligations?

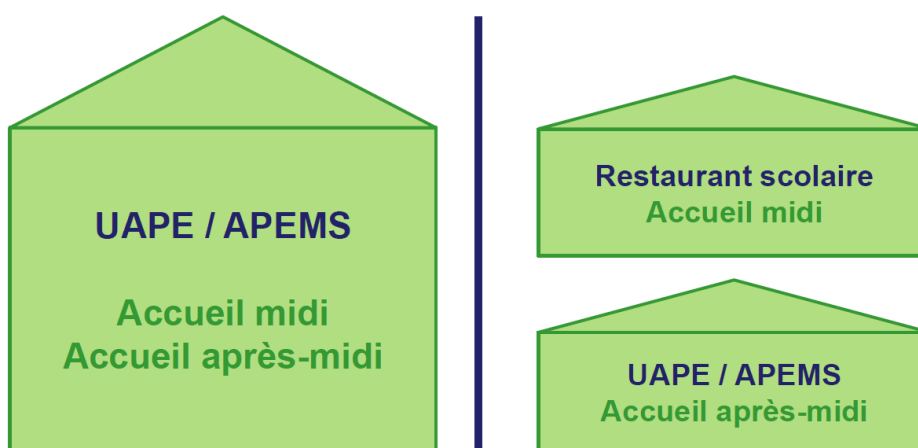
7 - 8 P	Accueil midi	Restaurant scolaire	Autorisé et surveillé par la commune
		UAPE / APEMS (cadre EIAP)	Autorisé et surveillé par l'OAJE
	Accueil après-midi	UAPE / APEMS (cadre EIAP)	Autorisé et surveillé par l'OAJE
9 - 11	Restaurant scolaire surveillé par la commune		

Sylvie Lacoste présente les modalités d'organisation possibles afin de répondre à ces différentes obligations et les conditions légales qui y sont liées. En termes de subventionnements, la FAJE soutient les dispositifs pour l'accueil des enfants jusqu'en 8ème par l'intermédiaire des réseaux d'accueil. En effet, dès lors qu'un accueil est réalisé dans un restaurant scolaire, UAPE et APEMS, il peut être intégré à un réseau et une politique tarifaire s'applique. Celle-ci est proportionnelle au revenu des parents. Il existe par ailleurs un certain nombre de conditions auxquelles il faut répondre afin de réaliser ce type d'accueil, notamment la mise en place d'un règlement interne avec des conditions d'accueil transparentes et explicites ainsi qu'un système d'inscriptions et de contrôle des présences jusqu'en 8ème.



Le cadre légal de l'accueil des 7-8 P et des 9-11 S Comment répondre à ces obligations?

Pour les 7 – 8 P → modalités d'organisation possibles



Le cadre légal de l'accueil des 7-8 P et des 9-11 S Quel subventionnement ?

LAJE art 50: la FAJE ne subventionne l'accueil de jour que par l'intermédiaire des réseaux

7 – 8 P	Accueil de midi	Restaurant scolaire UAPE / APEMS (cadre EIAP)	Subventionné par la FAJE si intégré au réseau & politique tarifaire proportionnelle aux revenus des parents
	Accueil après-midi	UAPE / APEMS (cadre EIAP)	
9 – 11	Restaurant scolaire surveillé par la commune		Non subventionnable par la FAJE

Michele Poretti revient sur l'étude réalisée à Genève sur la perception des enfants de l'accueil parascolaire de midi. Il met en évidence la **divergence des représentations entre les enfants (dame qui gronde, la montre et le bruit) et celles des intervenants (le bruit, la montre et le repas convivial)**. Des relations tendues émergent donc dans ce quotidien, malgré la bonne volonté des professionnel-le-s et les objectifs pédagogiques de ces structures. La recherche soulève également la question de la place des enfants et de leur parole dans l'accueil de midi, ainsi que celle des contraintes qui pèsent sur les intervenants.

Questions soulevées

- *De quoi a-t-il besoin ?*
- *Comment laisser un peu d'espace aux enfants et à leur émancipation ?*
- *Comment les enfants pensent-ils et participent-ils aux activités du parascolaire ?*
- *Quel rôle ont-ils à jouer dans le vivre ensemble ?*

Quelles solutions ?

De nombreux projets pilotes sont actuellement réalisés afin d'ouvrir les conditions d'accueil aux 9-11ème et dans des centres socio-culturels.

A ce titre, Alfredo Garcia présente le dispositif d'animation socio-culturelle mis en place à Epalinges qui accueille entre 40 et 60 élèves à midi et entre 20 et 40 enfants durant les après-midis. Depuis cinq ans, un accueil est proposé dans le préau de l'école de 15h à 18h pour tous les enfants jusqu'en 6ème. Le dispositif est gratuit et sans inscription. L'objectif est d'offrir un cadre singulier et sécurisant, sans incarner ni une figure de professeur-e ni d'éducateur-ice faisant respecter les règles. **Les animateur-trice-s cherchent à approcher tous les enfants présents, à tisser un lien de confiance et à être une personne de référence s'ils en ressentent l'envie ou le besoin.** Ils ne souhaitent donc pas entrer dans une logique de surveillance qui verrouillerait ce cadre et exclurait une partie des enfants. Chacun-e peut donc vivre l'expérience du préau de la manière la plus plaisante qui soit. Les réactions des autres participants face à ce dispositif portent surtout sur les **questions de responsabilités dans ce type de dispositif**. Valérie Berset indique que dès lors que des activités ou qu'un centre est présent sur le territoire d'une commune, celle-ci en est responsable. Alfredo Garcia termine son intervention en mettant l'accent sur le préau qui est un lieu de vie quotidien des enfants, qu'ils investissent d'eux-mêmes en dehors du temps scolaire. En proposant **un dispositif avec une accessibilité universelle, ils contribuent au développement de ces espaces qui crée du lien et des dynamiques collectives.**

ATELIER 4

DEVOIRS SURVEILLÉS, ENTRE SURVEILLANCE ET AIDE À LA RÉALISATION : QUELLES ATTENTES, QUELLES PRATIQUES ?

Animatrice : **Loubna Laabar** –Municipale à Chavannes-près-Renens

Intervenant-e-s :

Karine Benghali Daepfen - *Responsable scientifique et administrative Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques, État de Vaud*

Didier Schweizer – *Responsable communal des prestations DAC (Devoir Accompagnés) pour la Ville de Lausanne*

Karin Hintermeister - *Directrice de l'UAPE Les Copains d'abord, Pully*

Héloïse Durler – *Sociologue, chargée d'enseignement à la Haute école pédagogique Vaud (HEP)*

L'atelier commence avec le témoignage de Noémie Weber sur son expérience personnelle des devoirs durant sa scolarité. Entre recherche de sens de cette activité, absence de motivation, contrainte de réalisation et crainte de sanctions le cas échéant, elle exprime qu'il ne lui a jamais été expliqué ni comment les réaliser ni quelle était leur utilité. S'en suit une définition du cadre dans lequel doivent se dérouler les devoirs surveillés par Loubna Laabar et Karine Benghali Daepfen. Didier Schweizer expose également la gestion des devoirs accompagnés par la Ville de Lausanne. Il est rappelé que **l'organisation des devoirs surveillés est du ressort des communes – elles peuvent elles-mêmes les coordonner ou déléguer à d'autres organisations et partenaires, notamment les établissements scolaires.**

Dans le canton, de fortes disparités sont observées en termes de fréquentation et de degrés scolaires accueillis, les 5-8ème ayant le plus de besoins. Les devoirs surveillés se déroulent le plus souvent trois fois par semaine et durent entre 45 minutes et 1h30.

Questions soulevées

S'en suit une discussion sur ce cadre et son adéquation à la multiplicité des besoins des élèves accueillis, dont les principales réflexions étaient les suivantes :

- *Ce cadre est-il suffisant et adéquat pour le secondaire ?*
- *Qu'en est-il pour les plus petits degrés (1-4ème) ?*
- *Quelle adaptation du cadre est envisageable ?*
- *Les enfants doivent-ils rester tout le long du cadre horaire défini ou peuvent-ils partir dès lors qu'ils ont terminé ?*

Les difficultés d'articulation et de coordination semblent être réels au regard de l'hétérogénéité des classes (95% des classes comprenant deux à quatre niveaux simultanément), la diversité des devoirs à réaliser, le degré d'aide à fournir aux enfants et la fonction que cette prestation représente pour chaque tranche d'âge.

La formation des surveillants est également questionnée. A l'heure actuelle, aucun cadre ne définit explicitement le type et le niveau de formation nécessaire – certains ayant une formation pédagogique et d'autres non. Toutefois, 13% des établissements engagent uniquement des surveillants avec une formation pédagogique.

La question du coût des devoirs surveillés est également évoquée dont la régulation relève de la commune. Elle peut constituer une source importante d'inégalité pour les familles, puisque dans **certaines communes les devoirs surveillés sont gratuits alors que dans d'autres ils peuvent atteindre 850 CHF par année.**

La thématique des inégalités est ensuite reprise par Héloïse Durler qui engage une réflexion à la fois sur la fonction du devoir et des inégalités sociales qui en découlent. Aujourd'hui, les études ne démontrent aucun lien entre devoirs et réussite scolaire, alors même qu'ils sont un facteur important d'accroissement des inégalités scolaires et sociales. **La question doit donc porter sur le rôle des devoirs et de leur encadrement dans cette reproduction tout en étant conscients qu'il ne suffit pas d'en mettre en place pour observer un effet positif.** Un certain nombre de contraintes à la fois institutionnelles, humaines et matérielles contribuent à la complexité de la tâche : irrégularité des devoirs, notions insuffisamment maîtrisées par les élèves, consignes non explicites, fragmentation des savoirs et des supports, tâches vides de sens mais également fatigue de fin de journée, nombre d'élèves par groupe.

Les discussions en fin d'atelier portent sur la définition du cadre des devoirs surveillés ; **ils ne doivent constituer ni un travail de consolidation scolaire, ni un appui, ni une solution de garde.** Monsieur Schweizer illustre cette réflexion avec le cadre défini par la Ville de Lausanne : les devoirs sont accompagnés – et non surveillés, ils sont encadrés par les collègues et sous la responsabilité d'un-e accompagnant-e aux devoirs. Ils sont ouverts à toutes et tous, de la 3^{ème} année à la 11^{ème} année scolaire. Chaque accompagnant-e a douze élèves sous sa responsabilité, et huit pour les plus petits niveaux.

Il est également relevé que tous les acteurs-trices doivent être intégrés dans la réflexion sur le dispositif des devoirs surveillés, tant les accompagnateurs, que les enseignants ou encore les parents. Il ne s'agit pas de rendre les parents responsables de la qualité des devoirs réalisés – ce qui serait source de grandes disparités en termes de compétences, mais de les impliquer dans la supervision de leur réalisation par et avec leurs enfants. Ceci d'autant plus que les devoirs à domicile sont fréquemment source de tensions familiales et conflits». La problématique des devoirs est donc complexe, elle soulève les enjeux d'égalité des chances pour chaque enfant.

Quelles solutions ?

- La Ville de Lausanne a mis en place une formation des surveillant-e-s à raison de douze heures, réparties sur six soirées afin de leur offrir, notamment, des outils de gestion de classe.
- Selon Héloïse Durler, une solution résiderait dans **l'internalisation des devoirs, au sein du temps et du cadre scolaires, avec un personnel formé et des conditions matérielles adéquates** (nombre d'élèves, type et quantités des devoirs).

CONCLUSION

Il ressort des échanges et réflexions de cette journée un certain nombre de problématiques et questionnements transversaux aux différentes conférences et ateliers. La première est la **définition des rôles et responsabilités de chaque acteur-trice dans chaque dispositif et dans la prise en charge du quotidien des enfants**. Un certain flou persiste dans son encadrement et cela peut être source de difficultés de collaboration, d'échanges et de garantie de sécurité. Il s'avère également nécessaire d'articuler les services et acteur-trice-s impliqués dans la journée de l'écolier-ère ; **en faisant communiquer les différents niveaux des appareils administratif et institutionnel et en définissant les responsabilités cantonales et communales**. La **parole de l'enfant doit également être reconnue et valorisée afin de l'impliquer dans la définition de sa réalité**. Les exemples exposés ont démontré qu'ils en sont non seulement capables mais qu'ils contribuent efficacement à la construction des projets qui les concernent.

Il s'avère également essentiel de promouvoir un climat de collaboration et de **partenariat entre les différentes entités en gardant en tête la cohérence du quotidien de l'enfant**. Celle-ci ne sera garantie que si l'ensemble des intervenant-e-s arrivent à s'inscrire dans une dynamique de partenariat continu, impliquant les parents, les enseignant-e-s, les éducateur-trice-s, les professionnel-le-s des services de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (unité PSPS), les intervenant-e-s médicaux et paramédicaux, les acteur-trice-s communaux, cantonaux et institutionnels.

Chacun et chacune fait partie du réseau de l'enfant et est porteur-euse d'une expertise qu'il s'agit de reconnaître et de valoriser pour viser la continuité de sa journée et de son accompagnement. Par conséquent, une logique de transversalité et de décloisonnement des services s'avère nécessaire et s'inscrit au sein de nouvelles directives institutionnelles. Le concept 360° démontre la nécessité de décloisonner la collaboration des acteur-trice-s autour de l'enfant, permettant d'englober les enjeux contemporains dans un projet sociétal qui laisse une large part au devenir de nos enfants.

REMERCIEMENTS

- À la [commune de Chavannes-près-Renens](#) pour la mise à disposition des salles et de la buvette du Collège de la Concorde
- A [M. Mirante](#) – concierge du Collège pour son aide à la mise en place
- A [Mme Fabienne Guinchard-Hayward](#) et [M. Michele Poretti](#) pour leurs conférences
- Aux divers [intervenant-e-s](#) dans les ateliers
- Aux [membres de la commission](#) Enfance

Ce document a été réalisé sur la base du compte-rendu édité par Mme Cleolia Sabot – Assistante étudiante à l'Université de Lausanne faculté des Sciences sociales et politiques, sur mandat de Lausanne Région. Il intègre la synthèse des 2 conférences, ainsi que des 4 ateliers, résumés effectués sur la base de notes prises par quatre étudiantes: Mmes G. Gönel, K.Vandel, M. Raynaud et S. Chevallay. Nous profitons pour les remercier de leur travail.